



EDMS  
2431163

Vers.  
3

Statut  
Voir EDMS

Visibilité : CERN Internal

**UNITE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU  
TRAVAIL ET DE LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Santé et sécurité au travail**

**PROCEDURE**

**CONCEPT DE PROTECTION SANITAIRE**

**RELATIF AU CONTEXTE COVID-19**

***INTERVENTIONS DE SCIENTIFIQUES DANS LES ECOLES  
LOCALES***

***IR-ECO-VI***

Rédigé par:

M. Bouvier, IR-ECO  
Y. Léchevin, HSE-OHS  
M. Samson, IR-ECO

Vérifié par:

François Briard, IR-ECO  
G. Lindel, DSO IR  
Y. Loertscher HSE-OHS

Approuvé par:

Ana Godinho, IR-ECO Group  
Leader

Document diffusé à

HSE-TS, HSE-OHS  
IR-DI  
IR-ECO



## Modifications

| Versions | Date       | Pages  | Description   |
|----------|------------|--------|---|
| 0        | 19/10/2020 |        | Premier draft du document   |
| 1        | 28/10/2020 | 6-7    | §3.4 Modification des conditions de ventilation ; §4 conservation des données |
| 2        | 10/11/2020 | Toutes | Modification références, terminologie, ventilation et remise en forme         |
| 3        | 17/12/2020 | 5-7    | Intégration commentaires Y. Loertscher (HSE/OHS)                              |
| 4        | 12/01/2022 | Toutes | Révisions année scolaire 2021/2022  |



## TABLE DES MATIERES

|       |   |   |
|-------|---|---|
| 1     | Objectif du document .....                        | 4 |
| 2     | Références réglementaires .....                   | 4 |
| 3     | concept de protection.....                        | 5 |
| 3.1   | Description de l'activité .....                   | 5 |
| 3.2   | Intervenants CERN.....                            | 5 |
| 3.2.1 | Communication autour des mesures sanitaires.....  | 5 |
| 3.2.2 | Conditions d'interventions dans les écoles.....   | 6 |
| 3.2.3 | Absence de symptômes.....                         | 6 |
| 3.2.4 | Traçage des contacts.....                         | 7 |
| 3.2.5 | Equipements de l'intervenant CERN.....            | 7 |
| 3.3   | Mesures à l'arrivée dans les établissements ..... | 7 |
| 3.4   | Mesures pendant l'activité.....                   | 7 |
| 3.5   | Mesures à la sortie des établissements .....      | 8 |
| 4     | Conservation et protection des données .....      | 8 |

## 1 OBJECTIF DU DOCUMENT

Permettre, dans le contexte sanitaire particulier du COVID-19, des interventions de scientifiques dans les écoles locales, sur demande ponctuelle des enseignants, et dans le cadre des projets annuels du CERN, dans le strict respect des conditions énoncées dans ce document.

Ce document s'appliquant notamment aux activités annuelles :

- *Dans la peau de scientifiques* (février-mai)
- *Femmes et filles de sciences et technologie* (semaine autour du 11 février)
- *Masterclasses internationales de physique* (4 dates entre février/avril)

Les règles sanitaires dans ce document sont à minima, celles imposées dans les écoles genevoises et françaises et celles énoncées par la Suisse et la France en ce qui concerne les déplacements à l'étranger. Si ces règles devaient évoluer, ce document serait révisé.

## 2 REFERENCES REGLEMENTAIRES

### **Documents de référence :**

- Memorandum Covid-19 measures, 4.6.2021 – Document CERN EDMS [2596226](#)
- Annexe '[CERN Instructions on COVID-19-related health and safety measures](#)', – Document CERN EDMS [2370903](#)
- Appendix A, CERN instructions on COVID-19-related health and safety measures: COVID-19 related HVAC instructions (EDMS [2389839](#))
- <https://hse.cern/content/hygiene-measures> – Documents CERN
- [Note sur le coronavirus du 19.6.20](#) – Office Fédéral de la Santé Publique de Suisse
- [Fiche information du 19.6.20](#) (modifié) – Office Fédéral de la Santé Publique de Suisse
- Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des employés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 du 31.08.20 – Ministère du travail, France
- [Plan de protection pour assurer l'accueil à l'école primaire](#) (mise à jour 10 janvier 2022), Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), République et canton de Genève, Suisse
- [Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires](#) (année scolaire 2021-2022), Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, France
- [Les questions-réponses coronavirus Covid-19](#) (mise à jour 12 janvier 2022), Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, France



## 3 CONCEPT DE PROTECTION

### 3.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le CERN propose d'ordinaire des interventions de scientifiques volontaires dans les écoles locales dans trois contextes principaux :

- [Demandes ponctuelles des enseignants / établissements](#), 5-10 interventions par an
- [Femmes et filles de science et de technologie](#), 1 semaine en février, env. 120 classes visitées pour env. 60 volontaires
- [Dans la peau de scientifiques](#), janvier-mai, entre 8 et 30 interventions par an selon si les visites sur le site du CERN sont autorisées ou non

Les présentations comprennent les éléments suivants :

- Projection d'une présentation de type PowerPoint
- Petites expériences, activités ou démonstrations
- Séances de questions-réponses entre les scientifiques et les élèves

Conditions de participation :

- Écoles :
  - Situées dans un rayon de 60 km autour du CERN (Genève, Vaud, Ain, Haute-Savoie) et dans le Grand-Annecy
  - Primaire, secondaire I et secondaire II
  - Établissements publics et privés
  - Disposant d'un protocole sanitaire COVID
- Durée : 1h
- Maximum 30 élèves par présentation
- Âge minimum : 6 ans

### 3.2 INTERVENANTS CERN

#### 3.2.1 Communication autour des mesures sanitaires

- Le personnel CERN a suivi les formations COVID-19 obligatoires au CERN, a reçu copie du présent document et a été informé par les organisateurs. Toutes les recommandations de ces documents doivent être strictement appliquées.
- Les différentes mesures de ce document sont communiquées aux volontaires par e-mail. Pour *Femmes et filles de science et de technologie*, elles sont également annoncées sur le SharePoint des volontaires <http://cern.ch/fds-interne> et lors des sessions de briefing prévues avant l'activité.

- Les enseignants participants à l'activité informent les intervenants CERN des conditions sanitaires propres à leur établissement scolaire.

### 3.2.2 Conditions d'interventions dans les écoles

En niveau CERN COVID 3 et 4 :

- Les interventions en présentiel dans les établissements scolaires, en France et en Suisse, sont autorisées uniquement avec l'aval de la Directrice des Relations Internationales.
- Les missions effectuées pour le compte du CERN (y compris les déplacements en vue d'activités professionnelles auprès d'autres institutions) ne sont autorisées que si elles sont jugées essentielles du point de vue stratégique ou opérationnel par le chef de département ou l'expérience. Aussi, toute personne affiliée au CERN par un quelconque contrat (MPE, MPA, guide CERN, ENTC, TEMC) et qui souhaite se porter volontaire pour intervenir en présentiel dans les classes doit avoir l'autorisation explicite et formelle de sa ou son chef de département ou expérience.

L'inscription comme intervenant volontaire aux activités n'est pas possible, en l'état, aux personnes faisant l'objet d'un concept de protection COVID établi au titre des personnes vulnérables.

### 3.2.3 Absence de symptômes

Les intervenants s'engagent à annuler leurs présentations en cas de :

- Suspicion d'infection ou infection confirmée COVID-19 ;
- Personne déclarée cas contact selon EDMS [2370903](#) ;
- Arrivée ou retour d'un pays ou d'une zone considérée par la Suisse ou la France comme présentant un risque élevé en ce qui concerne le COVID-19. Si pendant 14 jours après le retour aucun symptôme n'est apparu et aucune suspicion d'infection ou infection confirmée COVID-19, les personnes peuvent participer aux programmes en tant qu'intervenant.

Les intervenants en possession d'une carte CERN s'engagent à annuler leurs présentations en cas de symptômes et à faire une déclaration sur TRAMED pour obtenir l'avis du service médical du CERN. Ils sont également fortement encouragés à réaliser un autotest salivaire COVID 24h/48h avant et après leur intervention. Voir <https://hse.cern/fr/content/programme-dautotest-covid-19-au-cern>

### 3.2.4 Traçage des contacts

- Les données des intervenants qui se rendent dans les établissements scolaires, ainsi que le nom de l'établissement et le contact de l'enseignant dont la classe a été visitée, sont conservées au minimum 14 jours après l'intervention.
- Pour leur sécurité, les intervenants sont incités à installer l'application de traçage Swiss COVID (si intervention en CH) ou TousAntiCovid (si intervention en FR)

### 3.2.5 Equipements de l'intervenant CERN

L'intervenant doit avoir avec lui le matériel de protection suivant pour chaque intervention :

- 3 masques de type 1 (correspondant à 1 masque par ½ journée de travail + 1 masque de secours en cas de rupture d'élastique par exemple) et selon les conditions définies par HSE : [EDMS 2398834](#) et [EDMS 2370903](#)) en fonction du [niveau COVID](#). L'intervenant peut aussi opter pour 1 masque de type FFP2 s'il en dispose et qu'il pourra conserver 8 heures ;
- 1 flacon de solution hydroalcoolique pour la désinfection des mains ;
- Des lingettes imprégnées (normées EN 14476) pour la désinfection du matériel.

## 3.3 MESURES A L'ARRIVEE DANS LES ETABLISSEMENTS

- Respect des normes sanitaires imposées par les établissements et des règles d'hygiène et de conduite recommandées par la France et la Suisse, à minimum :
  - o Garder ses distances (1,5 m) ;
  - o Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon, si ce n'est pas possible se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique ;
  - o Ne pas se serrer la main, éviter les embrassades ;
  - o Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude ;
  - o Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.
- Port du masque chirurgical à usage unique de type 1 ou FFP2 (fourni par le CERN), en entrée de site et lors des déplacements à l'intérieur des établissements ;

## 3.4 MESURES PENDANT L'ACTIVITE

- Port du masque chirurgical de type 1 ou FFP2 obligatoire pour les intervenants en intérieur et en extérieur lorsqu'une distance de 1.5 mètre ne peut pas être respectée. Le masque de type 1 doit être remplacé toutes les 4 heures et le masque FFP2 toutes les 8 heures ;
- Aération du local avant l'arrivée et pendant la prestation de l'intervenant CERN, climatisation à recyclage coupée, fenêtre ouverte sur 20 cm pour assurer un balayage homogène du volume, porte de la salle ouverte (Appendix A, CERN instructions on COVID-



19-related health and safety measures: COVID-19 related HVAC instructions (EDMS 2389839) ;

- Les intervenants se lavent soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. Si ce n'est possible, ils se les désinfectent avec une solution hydroalcoolique ;
- En cas d'utilisation du matériel de la classe (ordinateur, câbles, projecteurs...) :
  - o Désinfection des mains avant et après utilisation ;
  - o Désinfection des zones touchées avant et après utilisation avec le matériel à disposition en classe.
- En cas de démonstration / animation / expérience : la démonstration est menée par l'intervenant. Les élèves ou enseignants ne manipulent pas les objets utilisés. Les surfaces qui ont été en contact avec les objets sont nettoyées avec le matériel à disposition en classe après la démonstration.
- En cas de distribution de matériel (livres de coloriage, activités de dessin...) : Le matériel est distribué par l'enseignant. Il est offert aux élèves et n'est pas récupéré à la fin de l'intervention.

### 3.5 MESURES A LA SORTIE DES ETABLISSEMENTS

Les intervenants se lavent soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. Si ce n'est possible, ils se les désinfectent avec une solution hydroalcoolique.

## 4 CONSERVATION ET PROTECTION DES DONNEES

*Pour Femmes et filles de science et technologie :*

- Les données des volontaires sont traitées et conservées selon la notice de protection des données « International Day of Women and Girls in Science – Volunteers' Data » ([https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy\\_policy&se=local-event-volunteer&notice=WomenInScience-Volunteers](https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy_policy&se=local-event-volunteer&notice=WomenInScience-Volunteers))
- Les données des enseignants et élèves participant à l'activité sont traitées et conservées selon la notice de protection des données « International Day of Women and Girls in Science – Teachers' Data » ([https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy\\_policy&se=local-outreach-activitie&notice=WomenInScience](https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy_policy&se=local-outreach-activitie&notice=WomenInScience))



Pour les autres interventions :

- Les données des volontaires CERN sont traitées et conservées selon la notice de protection des données « Registration on CERN Outreach events volunteers platform » ([https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy\\_policy&se=local-event-volunteer](https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy_policy&se=local-event-volunteer)).
- Les données des enseignants et élèves sont traitées et conservées selon la notice de protection des données « Activities for local schools » ([https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy\\_policy&se=local-outreach-activitie&notice=Schools](https://cern.service-now.com/service-portal?id=privacy_policy&se=local-outreach-activitie&notice=Schools)).